Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Salaire doctorant contractuel

Par JulieB

Bonjour à tous,

Je suis actuellement, et depuis plusieurs années, agent contractuel dans la fonction publique d'état (laboratoire de recherche dans la Santé).

Je souhaite maintenant réaliser un doctorat dans le même domaine. Mon supérieur hiérarchique a les financements nécessaires pour ma rémunération, à hauteur de mon salaire actuel, d'agent contractuel.

Cependant, l'organisme public chargé de mon contrat a refusé notre demande pour conserver mon salaire actuel, et m'impose le salaire minimum d'un doctorant contractuel de 1 758? brut mensuel. Cela représente une diminution supérieure à 20% par rapport à ma rémunération actuelle.

Un doctorant contractuel est-il réellement soumit à un salaire maximum de 1 758? (lorsqu'il ne souhaite pas réaliser des "activités complémentaires"), où y-a-t-il des démarches possibles pour mon supérieur et moi-même, afin que je puisse conserver mon salaire actuel ?

Merci d'avoir pris le temps de lire ce message.
J'espère que vous pourrez m'apporter des éléments de réponse, car ce métier est réellement une passion !

Bonne journée

JulieB

Par ESP

Bonjour Julie
Ce que j'ai trouvé
[url=https://fr.wikipedia.org/wiki/Contrat_doctoral]https://fr.wikipedia.org/wiki/Contrat_doctoral[/url]

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033076467/]https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033076467/[/url]

Par JulieB

Merci infiniment pour ta réponse !

Grâce à ton lien j'ai aussi pu trouver ça

Code de la rechercher, [url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006524311/]Article L412-2[/url] :

[...]

Les allocations de recherche sont indexées sur l'évolution des rémunérations de la fonction publique. Toute personne morale publique ou privée peut abonder ces allocations par une indemnité.

[...]

De ce que je comprend de tout ça, le salaire qu'ils m'imposent n'est en fait qu'un salaire minimum, qui peut être augmenté..?

Merci encore et bonne fin d'après midi !

Par ESP

Pas de quoi, si j'ai pu être utile, tant mieux !